



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique culturelle

Question écrite n° 49119

Texte de la question

M. François d'Harcourt attire l'attention de M. le ministre de la culture sur les difficultés rencontrées par les peintres professionnels pour accéder à des salles d'exposition idoines à la présentation de leurs œuvres. La situation est simple dans son énoncé. De plus en plus nombreux sont les Français à s'adonner à la peinture, à titre d'amateur, pendant leurs périodes de loisirs. Des associations - type loi 1901 - les regroupant se sont même créées. Logiquement ces peintres aspirent à une notoriété, organisent des expositions, donc louent un certain nombre de salles. Amateurs, ils ne sont naturellement pas assujettis aux contraintes à peser sur les peintres professionnels. Or, ces derniers, lorsqu'ils aspirent à faire connaître leurs œuvres, ne peuvent plus accéder aux dites salles déjà louées depuis fort longtemps et pour une période calendaire relativement longue, en raison de la disproportion entre le nombre de peintres amateurs et le nombre de peintres professionnels. En regard aux charges financières à peser sur leur activité, les peintres professionnels estimerait logique, voire normal, d'avoir une priorité pour réserver les salles d'exposition. Ils voient en ce souhait, non seulement la simple symétrie entre charges versées et aides à la culture, mais également la manifestation de la protection de la peinture française exprimée par leur talent de professionnels. Il lui demande les mesures selon lui possibles à adopter, afin de répondre à cette requête.

Données clés

Auteur : [M. d'Harcourt François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49119

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 1997, page 1135